



MAIRIE DE LABATUT

101 rue des Pyrénées

09700 LABATUT

05 61 60 34 07

mairie@labatut09.fr

<http://www.labatut09.fr>

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - ARRONDISSEMENT DE PAMIEERS - CANTON Des PORTES D'ARIEGE PYRENEES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°DE_2026_014

SEANCE DU 30 MARS 2026

Date de la convocation : **26/03/2026**

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	09
Résultat du vote		
Pour	Contre	Abstention
09	00	00
Adoptée		

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de LABATUT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de M Denis LEMOINE, Maire

Étaient présents : M Denis LEMOINE, Mme Emilie CANCEL, M Jean CRESPIY, M Alain PERROT, Mme Mélissa ROUET, Mme RUFFAT Corinne, M Jérôme SOUCARRE, Mme Nadia TESSERAUD, Mme Nadine TRIMAGLIO, M Matthieu VIDOTTO

Étaient représentés :

Étaient Absents & excusés : M Fabrice GAILLARD,

En conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : **Mme Nadia TESSERAUD a été nommée secrétaire de la séance.**

OBJET :

Approbation et vote du CFU 2025

M le Maire rappelle que le CFU (Compte Financier Unique) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le vote de CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT),

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la commune, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Entendu que M le Maire ne prend pas part au vote, et quitte la salle, laissant l'assemblée sous la présidence de Mme la 1^{ère} Adjointe

Considérant les éléments susvisés, Mme la 1^{ère} Adjointe présente & soumet le CFU 2025 au vote du conseil municipal.

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	137 971.30	Dépenses	302 309.36
Recettes	154 147.67	Recettes	344 719.72
Résultat d'exercice	16 176.37	Résultat d'exercice	42 410.36

Soit	58 586.73
------	-----------

RAR dépenses	0.00
RAR recettes	0.00
Résultat cumulé	16 176.37

Reports exercice antérieur	37 626.25	84 397.27
----------------------------	-----------	-----------



Résultat de clôture	53 802.62		126 807.63
		Soit	180 610 .25

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve le CFU 2025 tel que présenté

Pour extrait conforme

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La 1^{ère} Adjointe Mme Emilie CANCEL	Secrétaire de séance Mme Nadia TESSERAUD
	

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture de Pamiers le : 06 avril 2026